LA DÉMONSTRATION DU BATIMENT

Un beau succès ouvrier

LES OUVRIERS MANIFESTENT DANS L'ORDRE EN CORTEGE, ILS SE RENDENT AU CHANTIER OU LES ORATEURS EXPRIMENT LA VOLONTÉ COMMUNE.

Grande et belle fut la manifestation organisée hier par les Syndicats du Bâtiment de Roubaix, Tourcoing et Halluin. Les entreprises de ce genre sont des expériences que l'on ne tente qu'en cas de nécessité urgente, de besoin grave, car leur exécution n'est pas sans aléas, et ne s'effectue jamais sans des préjudices que l'administration syndicale de nos jours a le plus grand souci d'éviter.

La manifestation ordonnée, avec le libre consentement de la foule organisée, devait avoir un résultat, bon ou mauvais, imprécis ou net, conciliatoire ou indéniable, quel fut-il ?

Il fut le plus beau. Le nombre considérable des ouvriers présents à l'appel, le sentiment d'union, de fraternelle solidarité qui souda les groupes venus de toutes parts, le calme impressionnant du défilé, expression de l'âme collective d'une foule consciente et certaine de son droit, l'ordre, enfin, que rien ne vint troubler, tout concourut au succès de la manifestation.

Réaliser un pareil mouvement sans qu'il y ait un cri, un geste, qui brisat le cadre de la discipline ,obtenir, dans une foule de plus de six mille de ces hommes rudes, habitués à manier la pioche au grand air, et à dire tout haut ce qu'ils pensent, une telle unanimité de l'ordre et du silence, c'est affirmer de la façon la plus irréfragable l'excellence et la puissance morales et matérielles, d'une organisation toute puissante et admirable, puisqu'elle est maîtresse de sa force, et puisqu'elle sert la Justice.

Roger LUTIGNEAUX.

A ROUBAIX

Dès 9 heures 30 du matin, la foule s'épaissit sur les trottoirs du boulevard de Belfort.

La réunion ne peut se faire à la Bourse du Travail, tant il y a de monde. Il faut à nouveau emprunter la grande salle de la coopérative « La Paix ». Les citoyens Harpagès, secrétaire syndical, et Vanleynseele, délégué de la C. G. T., félicitent les camarades d'être venus si nombreux et si exacts au rendez-vous. Après leur avoir donné les instructions nécessaires sur l'ordre de la manifestation, ils les invitent à montrer constamment, par le maintien du calme et l'observation du silence, la dignité de leurs intentions communes.

Alors, la foule se déplace lentement et se range en bon ordre sur le boulevard, pour partir à la rencontre de l'autre cortège, celui de Tourcoing, qui doit s'être formé à la même heure et se diriger vers le pont National. C'est près de trois mille hommes qui partent de la coopérative « La Paix ». Dans les rues qu'ils traversent, les passants font la haie.

On admire ces milliers d'hommes robustes, tranquilles, dont le visage placide, où brille parfois un sourire, n'exprime aucune violence. Il y en a de tout âge. Des jeunes, à la démarche aisée, à peine alourdie par les durs travaux de chaque jour. Des vieux aussi, dont les épaules sont courbées, le visage ridé par les soucis, maigri par des années de misère, mais fiers de cette fierté naturelle et sans arrogance des gens honnêtes, sans reproche.

Quand la tête du cortège, où flotte le drapeau rouge et vert du syndicat, arrive à la gare, l'arrière extrémité n'est encore qu'en face de la mairie.

A TOURCOING

La salle Jean-Jaurès, de la Maison du Peuple était trop petite pour contenir les 3.000 syndiqués de Tourcoing, Mouscron, Halluin et environs, qui avaient répondu à l'appel. Un grand nombre attendit, au dehors, la fin de la réunion.

Le secrétaire de la Bourse du Travail, Delobelle, fut élu président de séance et donna presqu'aussitôt la parole au secrétaire du Syndicat du Bâtiment, Jules Pacquet.

Celui-ci expose en termes détaillés la situation exacte du conflit actuel. Il rappela à quels obstacles s'étaient heurtées jusqu'à présent les revendications de la corporation, et la mauvaise volonté du patronat se retranchant derrière l'indifférence gouvernementale. Dans la réunion mixte qui eut lieu samedi dernier, les patrons de la région avaient promis, devant leur représentant du gouvernement, d'établir, en collaboration avec les délégués ouvriers, un barème départemental donnant complète satisfaction aux ouvriers de la région qu'ils reconnaissent moins payés que partout ailleurs.

Dans ces conditions, Pacquet engagea les grévistes à reprendre demain, mardi, le travail qu'ils avaient quitté ce matin avec un ensemble dont il les félicita, comme de la démonstration la plus frappante de la force des groupements.

Pour terminer, il protesta de sa confiance dans la discipline syndicale, pour le renouvellement peu probable, mais toujours possible, de cette démonstration, si dans huit jours, le patronat n'avait pas cédé.

Il fut décidé que les camarades de Tourcoing et environs iraient en groupe rejoindre ceux de Roubaix.

Andriansens, délégué du Bâtiment, avant la formation du cortège, fit appel au calme et à la dignité. Il fut écouté, et c'est dans un silence, plus imposant que les cris ou les chants, que la longue file des grévistes gagna le pont National, où les Roubaisiens les attendaient.

AU PONT NATIONAL

Un peu après 11 heures, les deux groupes se rencontrèrent au pont National. Ils se dirigèrent ensemble vers un vaste chantier que domine un monticule de terre remblayée. Les principaux délégués, du haut de l'éminence, parlèrent aux ouvriers pressés devant eux.

Pacquet, secrétaire syndical de Tourcoing, puis Harpagès, de Roubaix, remercièrent les assistants et dirent leur satisfaction de constater la discipline remarquable dont plus de 6.000 hommes ont donné un si bel exemple.

Après eux, Vanleynseele, délégué régional de la C. G. T., adresse une allocution substantielle et claire où, refaisant l'historique de l'œuvre syndicale depuis ces dernières années, il en montra la nécessité et la puissance.

Séparant les deux mondes opposés du Capital et du Travail, suivant la théorie guesdiste, il fit remarquer que celui-ci ne trouverait de défense efficace qu'au sein de la C. G. T., qui réalise la force par le nombre, organisée au service du droit. Il s'élève ensuite contre l'intervention des gouvernements alliés en Russie, où ces gouvernements capitalistes cherchent à étouffer, sans souci du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qu'ils prétendaient faussement reconnaître, la révolte des travailleurs qui veulent, comme nous, vivre libres.

Très applaudi, il donne la parole à Delobelle, secrétaire de la Bourse du Travail, qui lit et propose l'adoption de l'ordre du jour.

L'ORDRE DU JOUR

Les ouvriers de toutes les catégories des travaux publics, réunis au Pont National, au nombre de 5.000, se déclarent satisfaits d'avoir quitté les ateliers et chantiers pour faire accepter leurs légitimes revendications d'augmentation de salaire; s'engagent, sur l'invitation du secrétaire du Syndicat, à reprendre le travail mardi matin, 14 courant, mais entendent cesser à nouveau ce travail, sur l'ordre syndical, s'il le jugeait nécessaire et indispensable pour la victoire ouvrière complète;

Protestent énergiquement contre toute intervention armée en Russie, et contre le blocus affameur de l'Entente, obligeant les habitants de ces pays à subir les pires souffrances;

Envoient leur salut fraternel à tous les emprisonnés, victimes de la bataille sociale, qui soient dans les prisons de notre belle République, de la rancœur de leur idéal; aux soldats, aux marins, victimes des tribunaux militaires, et dont les condamnations ne font que mieux apparaître la véritable responsabilité, placée au sommet des hiérarchies militaire et gouvernementale.

L'assemblée déclare que la classe ouvrière ne saurait accepter la juridiction des Conseils de guerre, qui n'ont frappé les malheureux soldats que pour mieux masquer les défaillances des chefs militaires incompétents.

L'assemblée affirme rigoureusement sa volonté formelle de voir intervenir, à l'égard de tous les condamnés politiques et militaires, une amnistie totale et rapide, qui ne constituera qu'une réparation et une mesure de stricte justice.

L'assemblée adresse ses sympathies aux fonctionnaires frappés administrativement avant et depuis 1914, pour délits d'opinion, et réclame une amnistie administrative complétant l'amnistie judiciaire.

Accorde sa confiance et mandate la C. G. T. pour employer tous les moyens qu'elle jugera susceptibles de mettre en œuvre, pour obliger le gouvernement rétrograde du ministre Clemenceau, à rendre cette équitable réparation d'humaine justice à la classe ouvrière de France;

Se séparent aux cris de « Vive l'action syndicale révolutionnaire, organisée pour la transformation sociale! »

ROUBAIX

AU COMITE D'ALIMENTATION

Beurre de Normandie extra fin, 500 grammes par 2 personnes 14 fr. le kilo.

Mardi 14 octobre de 7 h. 1/2 à 10 h. 1/2, 12, 13, 14, jaunes et vertes; de 2 h. à 4 h. 15, 16, jaunes et vertes.

Pommes 0 fr. 40 le kilo.

Mardi 14 octobre de 7 h. 1/2 à 10 h. 1/2, 10, 9, jaunes et vertes; de 2 h. à 4 h. 8, 7, jaunes et vertes.

RENCONTRE DE 2 CYCLISTES

Hier matin, vers 11 heures, un accident s'est produit rue Neuve, devant l'Hôtel de Ville.

Deux cyclistes de bonne volonté inégaux se sont rencontrés par mégarde. L'avantage fut naturellement au plus lourd. M. Flaign Auguste, 45 ans, demeurant à Croix, rue de Belfort, 10, qui sortit indemne de la rencontre, tandis que son jeune adversaire involontaire, Théophile Messont, 13 ans 1/2, domicilié, s'est déboîté la cuisse gauche.

On ouvre une enquête sur les responsabilités de cet accident.

AVIS AUX DEMOBLISES BELGES

La Mairie de Roubaix nous communique la note suivante :

« Tous les jeunes gens nés en France de parents Belges domiciliés à Roubaix, appartenant aux classes 1915 à 1919, qui, au cours des hostilités ont été incorporés dans l'armée Belge en vertu de l'arrangement du 13 mars 1915, doivent se présenter mercredi 15 courant, de 9 heures à 11 heures 1/2 du matin et de 2 heures à 5 heures du soir, au bureau militaire de la Mairie, situé au rez-de-chaussée du bâtiment central, salle des Adjudications, munis de leur extrait de naissance ou de leur livret militaire belge ou du livret de mariage de leurs parents à l'effet de faire procéder leur inscription soit comme Français, ou comme Belge.

« Ceux des classes 1913 et 1914 qui ont réclamé leur inscription sur les contrôles de la Milice en Belgique doivent également se présenter avec la déclaration de réputation de la qualité de Français qu'ils ont dû signer devant M. le Juge de Paix ou devant M. le Consul de France. Cette mesure s'applique également aux jeunes gens des classes 1915 à 1918 inclus qui sont restés en pays occupé et qui se sont fait inscrire en Belgique. »

ALLOCATIONS AUX REFUGIES

Le paiement de l'allocation afférent à la période du 29 septembre au 26 octobre 1919 inclus aura lieu Grande Rue, 31 bis les jours et heures indiqués ci-après :

Mardi 21 octobre. — Matin de 8 h. à 11 h. n. 1 à 500; soir de 2 h. à 4 . 1/2 n. 501 à 1.000.

Mercredi 22 octobre. — Matin de 8 h. à 11 h. n. 1001 à la fin; soir de 2 h. à 4 h. 1/2. Tous les Belges et les derniers inscrits.

OBSERVATIONS IMPORTANTES

Les titulaires devront se présenter eux-mêmes munis de leurs papiers de résidence à Roubaix.

Ceux qui par le travail ou par un commerce quelconque, se procurent des ressources doivent en faire la déclaration immédiate au Service des Réfugiés. Ceux qui auraient changé de domicile et auraient négligé d'en faire la déclaration, auront leur paiement suspendu jusqu'à complément d'enquête.

Par décision de M. le Ministre des régions libérées et sur l'invitation de M. le Préfet du Nord, la ristourne au ravitaillement ne sera plus accordée qu'aux nécessiteux des allocations militaires et des chômeurs.

Pour tous les autres, elle est supprimée.

Les personnes qui ne se présenteront pas les jours et heures indiqués ci-dessus, perdront leur droit à la ristourne au ravitaillement.

TOURCOING

SECOURS AUX CHOMEURS

Aujourd'hui mardi. — 9001 à 9800, de 8 heures et demie à 9 heures; 9801 à 10.000, de 9 à 9 heures et demie; 10001 à 10200, de 9 heures et demie à 10 heures; 10201 à 10400, de 10 heures et demie; 10401 à 10600, de 10 heures et demie à 11 heures; 10601 à 08000, de 11 h. à 11 heures et demie; 10801 à 11000, de 2 à 2 heures et demie; 11001 à 11200, de 2 heures et demie à 3 heures; de 11201 à 11400, de 3 à 3 heures et demie; de 11401 à 11600, de 3 heures et demie à 4 heures; 11601 à 11800, de 4 à 4 heures et demie; 11801 à 12000, de 4 heures et demie à 5 heures.

ETAT CIVIL

du 11 octobre 1919

Naissances — Liévine Vanhoorde, fille de Joseph, rue Brun-Pain, 159. — André Honoré, fils de Alphonse, boulevard Gambetta, 181. — Roger Moerman, fils de Alfred, rue de l'Epinette, 225. — Renée Leclercq, fille de Gaston, rue Villas, fort Pouchain, 5.

Publications. — Louis Vandecasteele, mouleur, cité 7, et Marie Boulègue, manutentionnaire, à Lyon. — Arthur Cappe, employé, rue du Flocon, 75, et Berthe Lapoutre, confectionneuse, rue du Flocon, 79. — Fernand Dhage, comptable, rue de Rouen, 31, et Marie Duvillier, sans profession, à Roubaix. — Paul Montagne, trieur, rue Soufflot, 18, et Jeanne Debuigne, soigneuse, rue de Creil, 11. — Georges Vanmarcke, camionneur, rue de l'Epierre, 42, et Marthe Delannoy, sans profession, à Roubaix.

Mariages. — Benoit Albert, surveillant, et Hélène Sotte, tricoteuse, rue de la Croix Rouge, 325. — Louis Bourel, terrassier, et Madeleine Sagerman, doubleuse, rue Serpentine, 16. — Hughe Bracegirdle, ébéniste, et Sidonie Cattebethe, dévideuse, à Manchester (Angleterre). — Arthur Bulcke, tapisseur, et Aline Delescluse, sans profession, rue Auber, 102. — Louis Cappelle, rattacheur, et Jeanne Ghallulin, doubleuse, rue de Chartres, 7. — Jules Catoire, liquoriste, et Flore Soyez, pelotonneuse, rue Archimède 36. — Jules Cornille, cordonnier, et Philomène Descamps, cannetière, rue Moulin-Igot, 21. — Henri Cossement, peigneur, et Aline Loeuille, soigneuse, rue Ampère, 9. — Oscar Delepaut, tisserand, et Emilia Messien, soigneuse, rue de Comines, 14. — Albert Delobel, électricien, et Hortense Willoquet, sans profession, rue de Gand, 181. — Paul Dutoit, employé de commerce, et Madeleine Loquet, sans profession, à Dunkerque. — Lucien Gruson, menuisier, et Marie Deuremaux, sans profession, à Deûlémont. — Julien Lasthem, tapissier, et Jeanne Hoste, couturière, rue des Ursulines, 73. — Paul Merckaert, employé au chemin de fer, et Pauline Vandesonneville, doubleuse, rue du Brésil, 15. — Gustave Omez, employé de mairie, et Marie Callens, employée à Roubaix. — Noel Petit, laveur, et Germaine Vermandel, gazeuse, rue du Dahomey, 80. — Jules Trachez, rattacheur, et Clémence Genoux, soigneuse, rue de Roncq, 273. — Amand Vannoorenberghe, maréchal-ferrant, et Julie Pinoy, sans profession, à Wattrelos. — Marcel Viart, employé au chemin de fer, et Jeanne Hoénig, employée de commerce, à Lille. — Charles Vinckler, mécanicien, et Georgina Liard, polisseuse, rue Baille, 93. — Désiré Wibaux, employé d'assurances, et Madeleine Pinoy, sans profession, rue Dérégnécourt, 20. — Louis Desprez, téléphoniste, et Laure Haquette, ourdisseuse, rue Baille, 153.

Décès. — Sidonie Desmets, 57 ans, épouse de Henri Salosse, rue Nationale, 192. — Alphonse Ghesquier, 63 ans, époux d'Angélique Leconte, rue d'Anor, 52. — Marguerite Bertier, 20 ans, fille de Pierre, rue Jourdan, 37. — Charles Leblanc, 66 ans, sans profession, veuf de Hélène Lefebvre, rue Pasteur, 202. — Léonie Vandenberghe, 54 ans, ménagère, épouse François Benoit, rue de Menin, 168.

La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

SYNDICAT OUVRIER
« UNION DE LA METALLURGIE »

Les ouvriers syndiqués sont priés d'assister aux réunions corporatives qui auront lieu dans l'ordre suivant :

Mardi 14 octobre, à 6 heures 30 du soir : Ouvriers chaudronniers (fer et cuivre), serruriers, tôliers, tuyauteurs, monteurs de chauffage central.

Mercredi 15, à 6 heures 30 du soir : Ouvriers mécaniciens, ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, décolleteurs, perceurs, frappeurs, et forgerons.

Jeudi 16, à 6 heures 30 du soir : Ouvriers de souderie, monteurs, nettoyeurs barbeurs, sableurs, modeleurs.

Ordre du jour : Elaboration des nouveaux salaires.

Vu l'importance de ces réunions, nous prions les camarades de bien vouloir se munir de leur carte confédérale.

A LILLE

GREVE DES TAILLEURS D'HABITS

Les tailleurs réunis en assemblée extraordinaire le 13 octobre, à la « Ville de Bruxelles », après avoir entendu les explications de la commission au sujet des démarches tentées auprès des patrons pour obtenir l'application des huit heures, et l'insuccès de ces démarches par suite de l'absence des patrons à la commission mixte fixée au dimanche 12 courant, l'assemblée décide de cesser le travail immédiatement.

L'assemblée décide, en outre, de laisser aux patrons l'initiative des premières démarches.

Elle considère, enfin, que par leur attitude et le refus qu'ils opposent à la discussion offerte par le syndicat, les patrons sont les promoteurs et seuls responsables de la grève.

La Commission.

Demain mardi, grande réunion des grévistes à 10 heures du matin, salle de la « Ville de Bruxelles ».

LES CHICORETIERS ONT DECIDE LA GREVE

Les ouvriers de toutes les chicoréteries de Lille ont tenu hier soir à 7 heures à la Bourse du Travail une importante réunion au cours de laquelle la grève fut décidée à l'unanimité.

Il y a 15 jours les délégués ouvriers s'étaient rencontrés chez M. l'Inspecteur du Travail avec les patrons et ceux-ci avaient demandé un délai de 15 jours pour donner leur réponse aux revendications formulées.

Or, hier les patrons ne se sont pas présentés ayant avisé M. l'Inspecteur qu'ils ne voulaient discuter que directement avec leur personnel et par là ne reconnaissaient pas l'existence du Syndicat ouvrier.

Aux légitimes revendications présentées ils n'ont accordés qu'une augmentation de salaires dérisoire.

C'est pourquoi les ouvriers et ouvrières ont décidé la cessation du travail jusqu'à ce que les patrons veuillent bien discuter avec les délégués de leur Syndicat.

Une lettre a été envoyée à chaque patron pour l'informer de cette décision et la réponse sera attendue à leur siège, 98, rue de Paris.

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE et de L'INDUSTRIE de LILLE et ENVIRONS

SECTION DES MAGASINS. (Vendeurs, vendeuses, magasiniers, comptables, etc., groupe des Galeries Lilloises. — Les délégués dûment mandatés par le personnel employé, réunis le lundi 13 octobre au siège du Syndicat se déclarent résolus à conquérir par leur action Syndicale un statut qui garantisse leurs conditions de travils.

En parfait accord avec leurs camarades des autres succursales de leur administration. Acclament le cahier de revendications qui leur est soumis.

Chargent le Secrétaire général de le faire parvenir à la Direction et s'engagent à le soutenir au besoin devant elle.

Donnent mandat à la Fédération Nationale des Syndicats d'Employés de défendre les revendications qu'ils réclament auprès des administrateurs de la Société des Nouvelles Galeries.

Se déclarent résolus à entreprendre toute l'action nécessaire pour faire triompher leur cause de justice.

Adressent leur fraternel salut à tous les employés groupés dans la Confédération générale du travail pour l'émancipation commune.

Le secrétaire général : A. RAUX.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS ET OUVRIERES DU MAGASIN CENTRAL DE LILLE (HABILLEMENT, CAMPEMENT ET SERVICE DE SANTE), 5, QUAI DU WAULT, A LILLE.

L'assemblée générale du syndicat a eu lieu le mercredi 8 octobre, à 6 heures du soir, à la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris.

La séance est ouverte par le camarade Pottier, président, assisté de tous les membres de la commission. Le camarade Laurent donne lecture des procès-verbaux de la dernière séance et de l'assemblée de la commission, qui sont adoptés sans observation de la part de l'assemblée.

Il est ensuite procédé à la perception des cotisations, qui sont reçues par le camarade Vavasseur, trésorier général, assisté du camarade Leroy, adjoint provisoire, en l'absence du camarade Leblanc.

A la suite des cotisations, le camarade Laurent, secrétaire, donne un dernier avis aux camarades syndiqués, disant de ne plus oublier, lors de l'assemblée prochaine, leur livret de syndicat, ce qui entrave beaucoup le travail du trésorier.

Le camarade Thuilliez Désiré pose ensuite une réclamation concernant le service du magasin.

Après l'exposé de cette réclamation, le camarade Laurent, secrétaire, lui dit qu'il lui sera donné satisfaction dans la mesure du possible par les délégués du Syndicat auprès des autorités compétentes du magasin.

Après diverses autres réclamations formulées par des membres du Syndicat, il est décidé que chaque syndiqué fera sa réclamation par écrit et la soumettra à la commission qui l'examinera et fera le nécessaire si elle est justifiée. Il est ensuite voté à l'unanimité que le Syndicat prendra un abonnement au journal la « Voix du Peuple » de Paris; que le secrétaire fera une demande au camarade Bondues pour s'affilier à l'Union des Syndicats de Lille et que le camarade Laurent, secrétaire général, fera le nécessaire à ce sujet. Après diverses questions posées par les camarades Viñay, Jules Leroy et plusieurs adhérents, et réponses faites par le camarade Laurent, disant que leur réclamation sera prise en considération, le camarade Pottier, président, propose à l'assemblée l'adhésion de vingt-et-un nouveaux membres, qui es acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures, non sans avoir envoyé un salut fraternel aux camarades de l'Union des Syndicat de Lille, et des remerciements aux membres de la commission du Syndicat.

Pour et par ordre :
Le secrétaire général, LAURENT G.

CHEZ LES EMPLOYÉS de la RECONSTITUTION

A la suite de diverses mesures vexatoires prises contre les employés de la Reconstitution, ceux-ci auraient décidé de se réunir en assemblée générale pour examiner la situation et décider des mesures à prendre.

Cette réunion a eu lieu hier au Tivoli. La discussion abondante et documentée, a permis de mettre au point différentes questions délicates. Des décisions ont été, en outre, envisagées sur l'importance desquelles il est impossible de fournir d'autres précisions.

En fin de réunion, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

« Les employés de la Reconstitution (tous services réunis), assemblés à la salle du Tivoli, 28, rue de Fives, siège du syndicat,

» Après avoir entendu les explications des divers camarades ayant pris la parole, s'engagent à envoyer une lettre de protestation aux Pouvoirs publics, à seule fin de maintenir le traitement mensuel et décident de persévérer plus énergiquement encore dans l'action syndicale,

» Se séparent aux cris de : Vive la Reconstitution syndicale ! »

A ALLENNES-LES-MARAIS

DANS LE BATIMENT ET LE NIVELLEMENT

Dans sa réunion mensuelle du 12 ocobre 1919, la section syndicale du Bâtiment et du Nivellement du sol d'Allennes-les-Marais, après formation de son bureau de la manière suivante : Gebœn Louis secrétaire ; Lancry Georges, trésorier ; Menu Louis, délégué ; Courmont François, délégué suppléant ; Lemaille Gustave et Langrez Emile, commission de contrôle, a voté l'ordre du jour suivant :

« Après avoir écouté les paroles du camarade Lancry G., trésorier, invitant ses camarades à l'union syndicale pour la revendication efficace de leurs droits et après avoir honoré comme il convient les vieux qui viennent grossir ses rangs, comme leurs fils le firent sur le champ de bataille, engage les camarades à la propagande ouvrière afin qu'à la prochaine réunion, qui aura lieu le premier dimanche de novembre, ils amènent les quelques réfractaires restés en dehors des rangs.

Ils se séparent aux cris de : Vive l'organisation syndicale.

Pour le Syndicat :
Le Secrétaire : L. Gelœn.
Le Trésorier : LAMERY Georges.

:: Convocations ::

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Mardi 14 octobre 1919, à 6 heures 30, ouvriers chaudronniers

Mercredi 15 octobre, à 6 heures 30, ouvriers mécaniciens.

Jeudi 16 octobre 1919, à 6 heures 30, ouvriers de Fonderie.

Ordre du jour : Elaboration des salaires.

Tous les ouvriers métallurgistes syndiqués sont invités à assister à ces réunions, qui auront lieu dans l'ordre ci-dessus au siège, Bourse du Travail.

AUJOURD'HUI

REUNION GÉNÉRALE DES DELÉGUÉS DU TEXTILE

Aujourd'hui mardi, à 18 h. 30, salle de la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, réunion générale des délégués des filatures de coton et retorderies.

Ordre du jour : « Examen d'un avenant proposé pour le bordereau de salaires ; mesures à prendre ».

En raison de l'importance de cette réunion, la présence de tous les délégués est indispensable.

Le Secrétaire : A. BAUCHE.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LILLE ET DES ENVIRONS 28, rue de Fives, LILLE.

SECTION DU GAZ. — Mardi 14 octobre, à 6 heures 30, au siège, réunion des délégués employés.

Le Secrétaire : A. RAUX.

TAILLEURS POUR DAMES ET COUTURIERES. — Réunion mardi 14 octobre, à 7 heures, à la Ville de Bruxelles.

MERCREDI

CHAMBRE SYNDICALE DES COUPEURS EN CONFECTIONS DE LILLE ET ENVIRONS. — Mercredi 15, à sept heures du soir, réunion de la commission de contrôle chez le secrétaire, rue Wicar. Le présent avis tient lieu de convocation.

— Jeudi 16 courant, à six heures et demie du soir, assemblée générale au siège de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis — Ordre du jour très important.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LILLE ET ENVIRONS

SECTION DE L'USINE DE FIVES. — Réunion au siège, rue Aristote, mercredi 15 octobre, à 6 heures 30 du soir, sous la présidence du camarade Raux, secrétaire général du Syndicat des employés.

Ordre du jour : Rapport de la Commission. — Conduite à tenir un l'indifférence directoriale.

Pour le Secrétaire général :
Le Secrétaire de la Section : Henri FRISONS.

JEUDI

DANS LE BATIMENT

SECTION DES VITRIERS. — Vu la quantité considérable de travaux à effectuer comme vitrerie, tous les ouvriers vitriers, syndiqués et non syndiqués, sont priés d'assister à l'assemblée qui aura lieu exclusivement pour eux le jeudi 16 octobre, à 6 heures, 32, rue de la Clef, siège du Bâtiment.

Ordre du jour : Mesures urgentes à prendre pour la défense des intérêts de la corporation.

DANS L'AMEUBLEMENT

Une assemblée générale aura lieu jeudi, pour tous les ouvriers de l'ameublement, menuisiers en siège, ébénistes, tapissiers, à 6 heures 30, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis.

Les camarades sculpteurs peuvent assister à cette assemblée, pour se rendre compte des décisions qui seront prises.

Ordre du jour très important. Présence indispensable.

VENDREDI

SYNDICAT GENERAL DES OUVRIERES EN CONFECTIONS DE LILLE ET ENVIRONS. — Vendredi 17 courant, à six heures et demie du soir, assemblée générale au siège de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186. — Ordre du jour : Salaires, Compte-rendu.

Présence indispensable de toutes les ouvrières.

La Commission.

SYNDICAT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LILLE ET ENVIRONS

SECTION D'ARMENTIERES. — Vendredi à six heures, réunion pour tous les ouvriers du Bâtiment et des travaux publics d'Armentières, deux délégués du Conseil syndical seront présents.

Les menuisiers et charpentiers en bois de la localité sont spécialement invités à assister à cette réunion.

Le local prévu n'étant pas libre, cette réunion aura lieu, estaminet du Jeu de Boule.

DIMANCHE

MODELEURS EN FER. — Réunion dimanche 19, à 9 heures 30, 28, rue de Fives.

PARTI SOCIALISTE

Aux Electeurs

Nous rappelons aux électeurs qui n'ont point obtenu leur inscription sur les listes électorales dans les délais impartis par la loi, soit par suite d'évacuation ou rentrée les 20 jours écoulés après la démobilisation, qu'ils peuvent l'obtenir depuis le 5 octobre, suivant les termes de la loi promulguée le 4 octobre, ainsi conçues :

« Il est ouvert, pour les demandes en inscription sur les listes électorales de l'année 1919, un délai supplémentaire de quinze jours francs qui courra du lendemain de la promulgation de la présente loi au Journal Officiel.

» Il sera statué sur ces demandes, conformément à la loi du 7 juillet 1874 et tant par les décrets du 2 février 1852 ».

Conséquemment, nous aviosons les électeurs qui doivent se faire inscrire :

L'article 88 stipule : « Sont inscrits sur la liste des électeurs, tous les Français âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi. Qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitant depuis six mois au moins ».

Sans rappeler les termes des articles 102, 104 et 153 du code civil, ceux non inscrits et jouissant des droits prévus, doivent se rendre à la mairie, surtout en qualité d'évacué rentré et militaire démobilisé, déclarer faire élection de domicile en prouvant la résidence effective (quittance de loyer ou autres pièces); retirer un récépissé de déclaration et demander leur inscription sur les listes électorales.

En cas de réclamation justifiée, des camarades se tiendront en permanence, 32, rue de la Clef, à partir de dimanche 12 jusqu'au 19 inclus et tous les jours de la semaine, de 3 à 5 heures de l'après-midi.

G. DELORY, C. SAINT-VENANT.

Manifestations, Réunions et Conférences

MERCREDI

JEUNESSE SOCIALISTE LILLOISE. — Réunion générale de la Jeunesse mercredi 15 octobre 1919, à 8 heures précises du soir, au siège, 42, rue d'Arcole, estaminet de la Gaîté.

Les membres de la Commission se réuniront mercredi 15, à 7 heures précises, au lieu de lundi 13 octobre.

DIMANCHE

SECTION DE WATTIGNIES. — Les membres de la Section sont priés d'assister à l'assemblée qui aura lieu le dimanche 19 octobre, à 5 heures du soir, au siège, chez Delefosse Louis, à la Place.

Ordre du jour : Situation financière — Elections municipales

On distribuera les cartes et on inscrira les nouveaux adhérents.

Cet avis tient lieu de convocation.

Le Secrétaire : CRESPEL.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

QUI VEUT DES PATATES ? — A partir de mercredi 15 courant, de 8 heures à 11 h. 1/2, et de 14 h. à 17 h., au local de la rue Desaix, vente libre, sur simple présentation de la carte de ravitaillement de la ville, de pommes de terre provenant des champs communaux, à raison de 0 fr. 20 le kilog.

HAUBOURDIN

RAVITAILLEMENT. — Pour le ravitaillement, même ordre de distribution que la précédente semaine.

Les possesseurs de volailles peuvent se procurer les graines et grains nécessaires pour l'élevage au comité de ravitaillement.

AUX SŒURS DE CHARITÉ Rue Esquermoise LILLE

Les plus beaux **MANTEAUX.**
Les plus beaux **COSTUMES.**
Les plus jolies **ROBES.**
Grand Assortiment. — Prix Modérés. 5681.

ARMENTIERES

La douane capture un auto-camion

IL TRANSPORTAIT POUR 40.000 FRANCS DE TABAC BELGE

Les douaniers Carlier et Larougé, de poste à l'Epinette, territoire de Nieppe, ont arrêté et saisi, hier soir, un auto-camion conduit par un soldat anglais, et renfermant plus de 50 ballots de tabac belge, d'un poids de 2.000 kilos environ, d'une valeur de 40.000 francs, non compris le véhicule.

CONTRAVENTION. — Le sieur Astaes Cyrille, sujet belge, expulsé du territoire français, rencontré en ville par l'agent de police Demaère, a été appréhendé. Il sera transféré au Parquet sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion.

ETAT-CIVIL

Semaine du 4 au 11 Octobre 1919

Naissances. — Chigar Bernadette-Marie, rue Comtesse, 2. — Terroir Paul-François-Joseph, rue du Quesnoy, 107. — Muselli Louise-Marie, rue de la Barre, 22. — Lefebvre Jean-Marcel, avenue Faidherbe, 69. — Boissart René-Louis, Coron des 120, n. 97. — Dupont Arthur-Louis, Place Taffin, 23. — Dandoit Pierre, rue de l'Intendance, 21. — Dolphin Céleste-Louis, rue des Ursulines, 8. — Pinson André Albert, rue Despinoy, 14. — Cartigny Gaston-Robert, avenue de Saint-Amand, 47. — Enocq Henri-Amédée-Roger, rue des Anges, 19. — Carlier François-Marie-Joseph, avenue de Denain, 19. — Prévost Jean-Baptiste, rue du 22-Septembre, ruelle Bruxelles, 3. — Vanoverveaele Emilienne, rue Amédée-Bultot. — Tremion Alfred, Marché-aux-Poissons, 10. — Tremion Roger, Marché aux Poissons, 10. — Marin La Meslée Christian Athelstan Edwn, Place du Commerce, 10.

Publications. — Legrand Pierre, mineur et Leduc Bernardine, ménagère. — Billoire Jules, entrepreneur de couvertures et Bigaré Marthe, s. p. — Jobet Pierre, électricien, et Miroux Hélène, s. p. — Gilleron J.-Bte, tailleur de pierres et Lenquette Marie, s. p. — Debus Louis, fabricant de briques et Ethuin Mardelle, s. p. — Plouchart Emile, tôlier et Dalangeville Marcelle, découpeuse. — Lernoud Aruhonse et Devienne Raymonde. — Fallot Jules, mécanicien et Thivart Marie, repasseuse. — Potilie David, chaudronnier et Detrez Stéphanie, ménagère. — Laplace Louis, pâtissier et Buns Louise, couturière. — Oudart Henri, négociant et Houzé Angèle, s. p. — Choquet Albert, électricien et Danhière Jeanne, s. p. — Leguay Albert, employé au chemin de fer et Gland Marie, s. p. — Graves Thomas, sous-officier dans l'armée britannique et Danliez Céline, s. p. — Lanier Albert, agent de police et Gosselin Reine, s. p. — Demarthe Louis, employé des ponts et chaussées et Ypreeuw Bernardine, s. p. — Facon Désiré, comptable, décoré de la croix de guerre et Brunet Marie, épicière. — Savary Marcellus, ajusteur et Danghin Marie-Louise, s. p. — Duvivier Léon, traceur et Bailleux Pauline, s. p. — François Alfred, boucher et Detourbe Marie-Louise, s. p. — Dutouquet Henri, électricien et Méril Amélie, ménagère. — Voisin Anselme, ouvrier plafonneur et Cornuot Marie, s. p. — Hennebert Maurice, lamineur et Panelard Germaine, s. p.

Mariages. — Huet Charles et Bigaillon Yvonne. — Merville Albert et Bécourt Jeanne. — Steenackers Arnould et Cachera Jeanne. — Drapier Charles et Antoine Lucie. — Duvant Victor et Nef Gabrielle. — Gossart Henri et Crame Hortense. — Dupire Léon et Constant Uranie. — Gaste Auguste et Malaquin Jeanne. — Bossut Auguste et Selle Juliette. — Herlemont Fernand et Neyrieux Louise. — Goursaut René et Duprez Suzanne. — Duprez Pierre et Duprez Hélène. — Tison Léon et Baron Denise. — Roussy Jules et Dusart Léa. — Levisse René et Membre Philomène. — Lenne Marcel et Delsart Marie. — Knusman Julien et Delsart Marthe. — Brisse Jules et Monpeurt Eugénie. — Bonenfant Henri et Capelle Alice.

Décès. — Crohain Lucien, 70 ans, place de l'Hôpital. — Bertrand Julienne, 3 ans, rue du Chauffour, 69. — Vignand Alphonse, 52 ans, rue Nouvelle-Hollande, 24. — Richard Auguste, 45 ans, rue Amédée-Bultot. — Boisseaux Alexis, 1 an, rue Vulcain, 16. — Cordier Marie, 73 ans, ép. Salez, rue Amédée-Bultot. — Lafosse Louisa, 17 ans, ép